

Avec la participation financière de la commune de MARQUILLIES et le partenariat technique et pédagogique de l'UFCV Hauts-de-France, un accueil de loisirs est proposé aux enfants de la commune, âgés de 2 ans révolus et scolarisés jusqu'à 15 ans, 11 au 15 février 2019.

## INSCRIPTIONS

### EN MAIRIE

Samedi 12 janvier 2019

De 10h à 12h

Attention ! Pas au-delà de cette date !

### EN LIGNE @

Jusqu'au 19 janvier 2019

<https://portail-animation.ufcv.fr/loisirs-marquillies/>

Uniquement si votre enfant a déjà été inscrit une première fois dans un accueil de loisirs UFCV.

## ORGANISATION DU CENTRE

### Accueil pour tous les enfants à l'Ecole publique Jacques PREVERT

Horaires : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Accueil échelonné : de 9h00 à 9h30 et de 13h30 à 14h00

Garderie : de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 8h30

Restauration sur place : de 12h00 à 14h00

## TARIFS 2019

Quotien	Tarifs sans			Tarif
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	
0 à 546 euros	23 €	20 €	17 €	
547 à 687 euros	26 €	21 €	18 €	
688 à 827 euros	30 €	25 €	20 €	
828 à 967 euros	37 €	30 €	24 €	
968 à 1100 euros	43 €	35 €	29 €	
1101 euros et plus	49 €	41 €	35 €	
Extérieurs	65 €	59 €	53 €	

Forfait séance de garderie : 1,60 euros  
 Prix du repas à l'unité et à commander à l'inscription :  
 QF de 0 à 800 € : 2,75 €  
 QF de 801 à 1200 € : 3,50 €  
 QF de 1201 € et plus : 3,80 €

**ATTENTION :** Les repas sont à réserver à l'inscription.  
 Une pénalité sera appliquée pour tout repas non commandé à l'inscription.

## ( INFORMATIONS IMPORTANTES )

- Le tarif proposé est un forfait à la semaine. Ce tarif n'est pas fractionnable si l'enfant ne suit pas la totalité de la semaine.
- Les inscriptions et les repas réservés sont dû même si l'enfant ne suit pas l'intégralité de la semaine (sauf présentation d'un certificat médical de 3 jours consécutifs).
- ATTENTION :** les tickets garderies sont réservés pour l'école. Les garderies de l'accueil de loisirs vous sont facturées et dues à l'Ufcv en fin de période.

De 2 à 15 ans inclus

# ACCUEIL DE LOISIRS DE MARQUILLIES HIVER 2019



DU 11 AU 15 FEVRIER 2019

**A NOTER : dans le souci d'être attentif à la santé de votre enfant et de ses besoins, ainsi qu'à la réglementation DDCCS, nous renouvelons toutes les fiches sanitaires en 2019.**

### MODALITES D'INSCRIPTION

Pour procéder à l'inscription de votre enfant il vous sera demandé :

- la fiche d'inscription (à remplir sur place)
- La fiche sanitaire de liaison (disponible sur place)
- Votre attestation CAF justifiant votre quotient familial, à défaut le tarif maximum sera appliqué
- Un justificatif de domicile
- La copie du carnet de vaccinations

**L'Ufcv se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délais en fonction des places disponibles.**

### MODALITES DE PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs. Elle reprendra les dates de participation de votre enfant ainsi que le montant de la prestation. Ce document vous servira éventuellement pour votre déclaration d'impôt.

Modes de règlement acceptés :

- Espèces
- Chèques bancaires
- Chèques vacances ANCV
- Chèques CESU

### REMBOURSEMENT ANNULATION

Nous vous remboursons pour une absence supérieure ou égale à trois jours, justifiée par un certificat médical.

En cas d'annulation de l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs, 8 € de frais de dossier vous seront facturés.

### ASSURANCES

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposés durant les activités de l'accueil de loisirs. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

### LE PROJET

L'accueil de loisirs est avant tout une structure dédiée aux loisirs mais qui veille à inscrire ses activités dans une démarche éducative réfléchie et complémentaire à l'école et à la famille. C'est aussi un lieu :

- Qui propose des activités ludiques adaptées à chaque enfant favorisant l'autonomie et la socialisation.
- Qui favorise les relations, les échanges et la communication pour développer le vivre ensemble.
- Qui développe des projets porteurs de sens et de valeurs : respect, citoyenneté, solidarité.
- Qui est ouvert sur son environnement et permet aux enfants de découvrir le monde qui les entoure.

### CONTACTS

UFCV Service « Accueil de Loisirs »

234, rue Saint-Hubert

BP87

59830 BOUVINES

Tél. : 03.20.41.82.07

